

SÉANCE SPÉCIALE DU 1^{er} décembre 2020
--

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 1^{er} décembre 2020 à 18 h 30 à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 18 h 35 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Financement
4. Prochaine séance
5. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Financement

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	1 ^{er} décembre	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 décembre 2020
Montant :	3 301 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2004-083, 2014-165, 2014-166 et 2016-185, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 décembre 2020, au montant de 3 301 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

248 000 \$	0,60000 %	2021
251 000 \$	0,70000 %	2022
254 000 \$	0,80000 %	2023
258 000 \$	0,90000 %	2024
2 290 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,72500 Coût réel : 1,27408 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

248 000 \$	0,50000 %	2021
251 000 \$	0,65000 %	2022
254 000 \$	0,75000 %	2023
258 000 \$	0,90000 %	2024
2 290 000 \$	1,05000 %	2025

Prix : 98,78104 Coût réel : 1,29500 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

248 000 \$	0,50000 %	2021
251 000 \$	0,60000 %	2022
254 000 \$	0,75000 %	2023
258 000 \$	0,85000 %	2024
2 290 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,47100 Coût réel : 1,32451 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 301 000 \$ de la Municipalité d'East Broughton soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

20-12-7762

ADOPTÉ

3.1 Résolution de concordance et de courte échéance

**Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par obligations au montant de
3 301 000 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 301 000 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2004-083	656 000 \$
2014-165	198 400 \$
2014-166	670 600 \$
2004-083	271 615 \$
2004-083	1 138 385 \$
2016-185	366 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2014-165, 2014-166, 2004-083 et 2016-185, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD
300 BOUL. FRONTENAC EST
THETFORD-MINES, QC
G6G 7M8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité d'East Broughton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2014-165, 2014-166, 2004-083 et 2016-185 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

20-12-7763

ADOPTÉ

4. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 7 décembre à 19 h 30.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 18 h 45.

20-12-7764

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière